



MURDOCHVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, en conformité avec les pouvoirs conférés par la Loi sur les Cités et Villes que le Conseil municipal de la Ville de Murdochville a déposé, lors de son assemblée régulière du 13 mai 2024, un avis de motion et un premier projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT 24-415 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-351 – CONSTRUCTION – AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.1 - SANCTIONS.

Les modifications apportées au règlement 12-351 visent à ajuster le montant des sanctions imposées.

Ledit projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville de Murdochville situés au 635, 5^e Rue.

Ce règlement entrera en vigueur partir de l'adoption finale dudit règlement et ce, tel que le stipule la loi.

Ce faisant, **une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 5 juin, à compter de 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville**, située au 635 5^e Rue.

Donné à Murdochville, ce 22^e jour de mai 2024

NADIA SOUCY, greffière adjointe